

Département de la Somme

-----  
Arrondissement d'AMIENS

-----  
Communauté de Communes  
Nièvre et Somme

1, allée des quarante

Parc d'Activités des Hauts du  
Val de Nièvre – BP 30214

80420 FLIXECOURT

-----  
Tél. : 03 22 39 40 40

Fax : 03 22 39 40 41

OBJET:

Fonctionnement déchèterie  
de St Ouen – Convention  
entre Trinoval et la CCNS

Date de convocation :

05 avril 2023

Date de séance :

12 avril 2023

Date d'affichage :

17 avril 2023

Membres en exercice : 55

Membres présents : 41

Membres votants : 43

Jours et heures d'ouverture :

du lundi au vendredi

de 8 heures à 12 heures

de 13 heures 30 à 18 heures

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni en la salle le chiffon rouge – Rue P.ERMENAUULT – à FLIXECOURT, sous la présidence de Monsieur René LOGNON.

*Etaient présents :*

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, LEBRUN, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, MINET, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE

Mrs PINCHON, HERBETTE, MOREL, GACQUER, FOURCROY, VIGNON, DELASSUS, ALEXANDRE, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, CARPENTIER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, GODIN, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL,

*Etaient absents, excusés :*

Mme CAPRON, LICOUR

Mrs LEITAO, GOURGUECHON, LEULIER, GUILLOT, COLOMBEL, MAUGER, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, HENRY, BOULLET, LEBLANC D. LEBLANC JM.

M MAUGER donne pouvoir à M CARPENTIER

MME LICOUR donne pouvoir à M DELATTRE

Secrétaire de séance : MME LEBRUN

\*\*\*\*\*

La séance étant ouverte,

Attendu que la CCNS a transféré la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés :

- Au SMIRTOM du Plateau Picard Nord (SPPN) pour les communes suivantes : Berteaucourt les Dames, Canaples, Domart en Ponthieu, Fransu, Franqueville, Halloy les Pernois, Havernas, Lanches Saint Hilaire, Pernois, Ribeaucourt, Saint Léger les Domart, Saint Ouen, Surcamps, Vauchelle les Domart
- A Trinoval pour les communes suivantes : Ailly sur Somme, Argœuves, Belloy sur Somme, Bettencourt Saint Ouen, Bourdon, Bouchon, Breilly, Cavillon, Crouy Saint Pierre, Flixecourt, Fourdrinoy, Hangest sur Somme, La Chaussée-Tirancourt, Le Mesge, L'Étoile, Picquigny, Saint Sauveur, Saisseval, Soues, Ville le Marcelet, Vignacourt, Yzeux

Attendu que, par convention, la CCNS verse annuellement une contribution au SPPN, gestionnaire de la déchetterie de Saint-Ouen, afin de permettre l'accès à cette installation aux habitants de 5 communes situées à proximité immédiate, mais qui font partie du territoire de compétence de Trinoval.

M. le Président propose la signature d'une convention fixant les modalités d'indemnisation de la CCNS par TRINOVAL, au titre de la prise en charge du coût de traitement des déchets déposés par des usagers de son territoire à la déchetterie de Saint Ouen située Lieu-Dit Le marais communal – 80610 SAINT OUEN.

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

-accepte cette proposition et autorise M LE PRESIDENT à signer la convention jointe à la présente délibération.

- approuve la liste des communes dont les habitants sont autorisés à accéder à la déchetterie de Saint Ouen, établie par le Syndicat et la CCNS, à savoir :
  - Bettencourt Saint-Ouen (80610)
  - Bouchon (80830)
  - Flixecourt (80420)
  - L'Étoile (80830)
  - Ville-le-Marclat (80420)

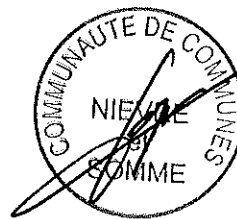
Les habitants de ces communes ne pourront plus accéder aux déchetteries du Syndicat et seront systématiquement redirigés vers la déchetterie de Saint Ouen.

- approuve le versement par TRINOVAL d'une indemnité annuelle de 24 000,00 € à la CCNS Cette indemnité tient compte du montant de l'économie réalisée par le Syndicat sur le traitement des déchets ainsi déposés à la déchetterie de Saint Ouen.

Elle sera versée annuellement en une fois, au plus tard le 15 du mois de mai. Ce versement sera effectué par virement administratif après émission par la CCNS d'un mandat administratif, au plus tard le 30 du mois d'avril.

- Autorise le Président à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



Pour extrait conforme,  
Le Président.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en février préfecture le 17 avril 2023 et de sa publication le 17 avril 2023.

